



**Bureau de Poitiers**

6 ter, rue Albin Haller  
Pôle république 2  
86000 Poitiers

T : +33(0) 5 49 37 03 13



**MAISON DE LA CULTURE ET DES LOISIRS  
DE LA ROCHE POSAY**

Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
86270 LA ROCHE POSAY

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 décembre 2020

**AUDIT**

SAS Audit Atlantique Poitou Charentes exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly STREGO est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes. SAS au capital de 155 000 euros – R.C.S. Poitiers - Siret : 537 896 425 00015 Société de commissariat aux comptes, inscrite à la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Poitiers.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Aux adhérents de l'association « M.C.L LA ROCHE POSAY »,

## **I. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « M.C.L LA ROCHE POSAY » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **II. Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthodes comptables résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 modifiant le plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif au titre de l'exercice 2020.

## **III. Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

### Changement de méthode comptable

Comme mentionné ci-dessus, la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 relatif au nouveau plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

### Subventions

- Les modalités de suivi et de comptabilisation des subventions et notamment le bon rattachement des subventions à l'exercice d'attribution ;
- Les modalités de comptabilisation des fonds dédiés présentés dans l'annexe des comptes.
- De la réalité des subventions par la demande de confirmation auprès des financeurs et par l'analyse des conventions de subventions.

### Disponibilités

- De la réalité des disponibilités par la demande de confirmation auprès des établissements bancaires et par l'analyse des relevés bancaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

#### **V. Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

#### **VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Poitiers, Le 04 mai 2021.

SAS AUDIT ATLANTIQUE POITOU-CHARENTES

Laurent RIVAULT  
Commissaire aux comptes

Signé par  
*Laurent RIVAULT*  
Signature numérique de : Laurent RIVAULT  
Date : 17-05-2021 22:26  
Lieu :  
39633366633233622d38...

# COMPTES ANNUELS

# Bilan actif

# Comptes annuels

Exercice du 01/01/2020  
au 31/12/2020

	Brut	Amort. &	Net au	Net au
		Dépréciations	31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>11 929</b>	<b>11 777</b>	<b>152</b>	<b>152</b>
Frais d'établissement			-	
Frais de recherche et de développement			-	
Donations temporaires d'usufruit			-	
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	11 929	11 777	152	152
Autres immobilisations incorporelles			-	
Immobilisations incorporelles en cours			-	
Avances et acomptes			-	
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>361 000</b>	<b>332 265</b>	<b>28 735</b>	<b>36 606</b>
Terrains	-	-	-	
Constructions			-	
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	
Autres immobilisations corporelles	361 000	332 265	28 735	36 606
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	
Avances et acomptes	-	-	-	
<b>Biens reçus par legs ou donations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Participations et créances rattachées			-	
Autres titres immobilisés			-	
Prêts			-	
Autres			-	
<b>Total I</b>	<b>372 930</b>	<b>344 042</b>	<b>28 887</b>	<b>36 758</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks</b>	<b>1 663</b>	<b>915</b>	<b>748</b>	<b>748</b>
Matières premières et autres approv.			-	
En cours de production de biens			-	
En cours de production de services			-	
Produits intermédiaires et finis			-	
Marchandises	1 663	915	748	748
Avances et acomptes versés sur commandes			-	
<b>Créances</b>	<b>200 107</b>	<b>1 162</b>	<b>198 945</b>	<b>220 380</b>
Usagers et comptes rattachés	34 621	1 162	33 459	45 833
Créances reçues par legs ou donations			-	
Autres créances	165 486		165 486	174 547
<b>Divers</b>	<b>473 476</b>	<b>-</b>	<b>473 033</b>	<b>405 685</b>
Valeurs mobilières de placement			-	
Instruments de trésorerie			-	
Disponibilités	472 443		472 000	402 474
Charges constatés d'avance	1 033		1 033	3 211
<b>Total II</b>	<b>675 246</b>	<b>2 077</b>	<b>672 726</b>	<b>626 813</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 048 175</b>	<b>346 119</b>	<b>701 613</b>	<b>663 571</b>
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

**Bilan passif****Comptes annuels**Exercice du 01/01/2020  
au 31/12/2020

	Net au	Net au
	31/12/2020	31/12/2019
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	83 203	122 240
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Autres fonds propres avec droit de reprise		80 446
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	343 824	56 154
Excédent ou déficit de l'exercice	5 456	1 381
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>421 570</b>	<b>260 221</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	9 002	176 837
Provisions réglementées		
<b>Total I</b>	<b>430 572</b>	<b>437 058</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	
Fonds dédiés	35 400	
<b>Total II</b>	<b>35 400</b>	<b>-</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	126 404	114 437
<b>Total III</b>	<b>126 404</b>	<b>114 437</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	32	32
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 563	20 316
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	84 172	91 091
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	651	637
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	9 820	
<b>Total IV</b>	<b>109 237</b>	<b>112 076</b>
Ecarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>701 613</b>	<b>663 571</b>

## Comptes annuels

Exercice du 01/01/2020  
au 31/12/2020

## Compte de résultat

	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	3 427	6 219
Ventes de biens et de services	387 191	436 546
Produits de tiers financiers	440 466	448 981
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	12 301	40 278
Utilisation des fonds dédiés		-
Autres produits	4	5
<b>Total I</b>	<b>843 378</b>	<b>932 029</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		403
Variation des stocks	-	
Autres achats et charges externes	156 887	203 594
Aides financières		-
Impôts, taxes et versements assimilés	24 110	27 494
Salaires et traitements	495 781	541 017
Charges sociales	113 390	140 056
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 853	17 288
Dotations aux provisions	11 967	5 981
Report en fonds dédiés	35 400	-
Autres charges	0	162
<b>Total II</b>	<b>854 388</b>	<b>935 994</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>11 010</b>	<b>3 985</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 127	1 467
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
<b>Total III</b>	<b>1 127</b>	<b>1 467</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilés	-	-
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
<b>Total IV</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>1 127</b>	<b>1 467</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant Impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>9 883</b>	<b>2 498</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	16	5 662
Sur opérations en capital	19 668	240
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
<b>Total V</b>	<b>19 684</b>	<b>5 902</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	15 257	2 023
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
<b>Total VI</b>	<b>15 257</b>	<b>2 023</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>4 427</b>	<b>3 879</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>Total des produits (I+III+V+IX)</b>	<b>1 018 219,14</b>	<b>1 094 191,43</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)</b>	<b>1 023 674,80</b>	<b>1 092 810,65</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>5 486</b>	<b>1 381</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature	154 029	154 794
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>	<b>154 029</b>	<b>154 794</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	153 427	152 413
Prestations en nature	602	2 381
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>	<b>154 029</b>	<b>154 794</b>

Exercice du 01/01/2020  
au 31/12/2020

## **Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre**

L'association a pour objet social la création, la gestion et le contrôle de la Maison de la Culture et des Loisirs du Pays des Vals de Gartempe, de Creuse et de l'Anglin.

## Faits caractéristiques d'importance significative

### Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

---

#### **Changement de méthode comptable**

Cet exercice est le premier exercice d'application des règlements ANC n°2018-06 et n°2020-08 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. L'application de ce nouveau règlement s'effectue de manière retrospective avec un impact à l'ouverture de l'exercice. L'impact concerne les postes suivants :

#### Traitement des fonds dédiés

Le nouveau règlement comptable précise que seulement trois catégories de ressources peuvent être inscrite en fonds dédiés :

- Les subventions d'exploitation publiques;
- Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs donations et assurances-vies;
- Les contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La variation des fonds dédiés est présentée en produits (reprise) et en charges (dotation), et ce avant le résultat d'exploitation, permettant ainsi une meilleure lecture de ce dernier. Auparavant, les mouvements liés aux fonds dédiés étaient présentés en bas du compte de résultat.

#### Traitement des subventions d'investissement

La première application du règlement ANC n° 2018-06 a entraîné le retraitement des subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables et figurant jusqu'à maintenant au sein des fonds propres (comptes 1026 ou 1036).

Lors de la première application du règlement ANC n° 2018-06, l'entité a procédé à un retraitement de manière rétrospective des subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables figurant à la clôture de l'exercice précédent dans les comptes 1026 ou 1036 et présentées au niveau du poste « Fonds associatifs sans droit de reprise » du bilan.

Ce changement de méthode comptable a conduit à un reclassement de ces subventions en compte 13 (poste « Subventions d'investissements » au sein des « Fonds propres consommables » du bilan).

Les quotes-parts de ces subventions d'investissement qui auraient été virées au résultat du ou des exercices antérieurs font l'objet d'une comptabilisation en « Report à nouveau ».

## Information relative aux traitements comptables induits par la pandémie de Coronavirus

### Information relative aux traitements comptables induits par la pandémie de Coronavirus

Suite aux recommandations gouvernementales relatives à la pandémie du COVID 19 et afin de limiter les risques de transmission et de propagation, l'association a dû suspendre ses activités et fermer les centres de loisirs lors des périodes de confinement.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise sanitaire a eu un impact sur son activité.

Les participations des usagers ont diminué de 28 000 euros entre 2019 et 2020.

#### o Subventions exceptionnelles liées à la crise sanitaire.

La CAF a maintenu le financement de l'activité des centres de loisirs pendant les périodes de fermeture des centres de loisirs.

La CAF a versé une aide exceptionnelle aux structures petites enfance au titre de l'épidémie de COVID 19 d'un montant de 23 807 €.

Elle a également versé une aide de 1680 €.

Autre titre du COVID 19, l'Etat a versé une subvention complémentaire de 6 800 €.

La DDCS a financé une aide exceptionnelle au titre des vacances apprenantes pour 4 000 €.

#### o Activité partielle avec maintien des rémunérations à 100%.

L'association a sollicité la prise en charge par l'Etat du chômage partiel pour 19 977 €.

Eu égard à ces mesures et à la situation financière de l'association à la date d'arrêté des comptes, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

## Règles et méthodes comptables

Désignation :

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 702 056 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de - 5 456 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

---

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hors changements de méthodes impliqués par les nouveaux règlements et présenté en début d'annexe),
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

---

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## **Amortissements**

---

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.  
La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

## **Stocks**

---

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## **Créances**

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **Produits et charges exceptionnels**

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

### **Subvention d'équipement**

Au titre de la période, l'Association n'a pas perçu de subvention d'équipement.

### **Provisions pour risques et charges**

L'engagement retraite a été provisionné dans les comptes pour un montant de 11 967€ au 31 décembre 2020. Cet engagement a été évalué sur la base d'un calcul actuariel en fonction des hypothèses suivantes :

taux d'actualisation de 1 %

taux de croissance des salaires de 1 %

un départ à la retraite à 65 ans

un taux de rotation du personnel de 2 %

taux de charges sociales de 40 %

selon la convention collective des centres socioculturels.

### **Rémunération des plus hauts cadres dirigeants**

Conformément à la Loi 2006-586 du 23 mai 2006, la rémunération brute annuelle des plus hauts cadres dirigeants s'élève à 49 296 €.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions brevets licences marques logiciels	11 929			11 929
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>11 929</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 929</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				0
- Constructions sur sol autrui				0
- Installations générales, agencements aménag. const.				0
- Installations techniques, matériel et outillage				0
- Installations générales, agencements aménag. divers				0
- Matériel de transport				0
- Matériel de bureau et informatique mobilier				0
- Emballages récupérables et divers				0
- Immobilisations corporelles en cours				0
- Avances et acomptes				0
- Autres	352 018	8 983		361 001
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>352 018</b>	<b>8 983</b>	<b>0</b>	<b>361 001</b>
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				0
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				0
<b>Immobilisations financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>363 947</b>	<b>8 983</b>	<b>0</b>	<b>372 930</b>

**Comptes annuels**

Exercice du 01/01/2020

au 31/12/2020

**Notes sur le bilan****Amortissement des immobilisations**

	<b>Au début d'exercice</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>En fin d'exercice</b>
- Frais établissement, recherche et développement				0
- Donations temporaires d'usufruit				0
- Concessions brevets licences marques logiciels	11 777			11 777
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>11 777</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 777</b>
- Terrains				0
- Constructions sur sol propre				0
- Constructions sur sol autrui				0
- Installations générales, agencements aménag. const.				0,00
- Installations techniques, matériel et outillage				0,00
- Installations générales, agencements aménag. divers				0,00
- Matériel de transport				0,00
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				0,00
- Emballages récupérables et divers				0,00
- Autres	315 412	16 853		332 265,00
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>315 412</b>	<b>16 853</b>	<b>0</b>	<b>332 265</b>
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>327 189</b>	<b>16 853</b>	<b>0</b>	<b>344 042</b>

**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 200140,15 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations		0	
Prêts		0	
Autres		0	
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances clients et comptes rattachés	34 621	34 621	
Créances reçues par legs ou donations	0	0	
Autres	164 486	164 486	
Charges constatées d'avance	1 033	1 033	
<b>Total</b>	<b>200 140</b>	<b>200 140</b>	<b>0</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

**Produits à recevoir**

	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	
Personnel - produits à recevoir	
Charges sociales - produit à recevoir	
Impôts et taxes - produits à recevoir	
Divers - produits à recevoir	165 486
<i>'Produits à recevoir</i>	54 007
<i>'Etat - Subvention à Recevoir</i>	
<i>'Région - Subvention à Recevoir</i>	
<i>'Caf - Subvention à Recevoir</i>	56 398
<i>'Remboursement Formation</i>	
<i>'Activités Usagers 2020</i>	
<i>'Activités Usagers 2019</i>	
<i>'Opérations particulières avec l'Etat - Activité partielle 11 et 12/2020</i>	
<i>'Autres produits à recevoir</i>	55 081
Disponibilités - produits à recevoir	
<b>Total</b>	<b>165 486</b>

## Notes sur le bilan

## Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06				
Fonds associatifs sans droit de reprise	122 240	-39 037	83 203				83 203
Fonds propres sans droit de reprise			0				0
Fonds associatifs avec droit de reprise	80 446	-80 446	0				0
Fonds propres avec droit de reprise			0				0
Ecart de réévaluation sur biens sans droit de reprise			0				0
Ecart de réévaluation sur biens avec droit de reprise			0				0
Ecart de réévaluation			0				0
Réserves			0				0
Report à nouveau	56 154	286 288	342 442	1 381			343 823
Excédent ou déficit de l'exercice	1 381		1 381	-1 381	-5 456		-5 456
<b>Situation nette</b>	<b>260 221</b>	<b>166 805</b>	<b>427 026</b>	<b>0</b>	<b>-5 456</b>	<b>0</b>	<b>421 570</b>
Fonds propres consommables			0				0
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			0				0
Subventions d'investissement	176 837	-166 805	10 032		3 313	4 343	9 002
Provisions réglementées			0				0
Droit des propriétaires - Comodat			0				0
<b>TOTAL</b>	<b>437 058</b>	<b>0</b>	<b>437 057</b>	<b>0</b>	<b>-2 143</b>	<b>4 343</b>	<b>430 572</b>

## Tableau de retraitement des subventions d'investissement

	A l'ouverture de l'exercice	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		
	Montant global	Montant nominal global (compte 131 ou 138)	Quotes-parts qui auraient dû être virées au résultat d'exercices antérieurs (via RAN et compte 139)	Montant global restant à virer au résultat
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	215 874	215 874	200 726	15 148

## Tableau des subventions d'investissement

	Solde à l'ouverture de l'exercice			Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Augmentation	Diminution	Montant global
<b>Montant nominal :</b>						
Affectés à des biens non renouvelables	39 037	-39 037	0			0
Affectés à des biens renouvelables	176 837	-161 689	15 148	3 313		18 461
<b>TOTAL</b>	<b>215 874</b>	<b>-200 726</b>	<b>15 148</b>	<b>3 313</b>	<b>0</b>	<b>18 461</b>
<b>Quotes-parts virées au résultat : :</b>						
Affectés à des biens non renouvelables						0
Affectés à des biens renouvelables		5 116	5 116	4 343		9 459
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>5 116</b>	<b>5 116</b>	<b>4 343</b>	<b>0</b>	<b>9 459</b>
	215 874	-205 842	10 032	-1 030	0	9 002

## Tableau de retraitement des subventions d'investissement

**Cas 1 : avec changement de méthode : la première application du règlement ANC n° 2018-06 a entraîné le retraitement des subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables et figurant jusqu'à maintenant au sein des fonds propres (comptes 1026 ou 1036).**

Lors de la première application du règlement ANC n° 2018-06, l'entité a procédé à un retraitement de manière rétrospective des subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables figurant à la clôture de l'exercice précédent dans les comptes 1026 ou 1036 et présentées au niveau du poste « Fonds associatifs sans droit de reprise » du bilan.

Ce changement de méthode comptable a conduit à un reclassement de ces subventions en compte 13 (poste « Subventions d'investissements » au sein des « Fonds propres consommables » du bilan).

Les quotes-parts de ces subventions d'investissement qui auraient été virées au résultat du ou des exercices antérieurs font l'objet d'une comptabilisation en « Report à nouveau ».

## Notes sur le bilan

## Subventions d'investissement

## Tableau des subventions d'investissement

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
TOTAL Montant nominal				0
TOTAL Quotes-parts virées au résultat				0

**Cas 2.1 – sans changement de méthode (l'entité ne disposait pas de subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables) : cas des immobilisations amortissables et du lissage au fur et à mesure des amortissements des biens financés.**

La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations acquises ou créées au moyen de ces subventions.

**Cas 2.2 – sans changement de méthode (l'entité ne disposait pas de subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables) : cas des immobilisations non amortissables.**

La reprise des subventions d'investissement qui financent une ou des immobilisations non amortissables est étalée sur le nombre d'années pendant lesquelles la ou les immobilisations sont inaliénables aux termes du contrat. À défaut de clause d'inaliénabilité, le montant de la reprise de chaque exercice est égal au dixième du montant de la ou des subventions.

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					0
Garanties données aux clients					0
Pertes sur marchés à terme					0
Amendes et pénalités					0
Perte de change					0
Charges sur legs ou donations					0
Pensions et obligations similaires	114 437	11 967			126 404
Restructurations					0
Impôts					0
Charges à répartir sur plusieurs exercices					0
Autres provisions pour risques et charges	0				0
<b>TOTAL</b>	<b>114 437</b>	<b>11 967</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>126 404</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					
<b>Provision pour litige :</b>					
<b>Provision pour charge :</b>					
Prime de Retraite	11 967				
Activité Partielle 2020	0				

## Fonds dédiés et reportés

## Tableau de variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice			Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation	0	0	0	35 400	0	0	0	35 400	0
DDCS 2020		0	0	1 000				1 000	
DRFIP VACANCES APPRENANTES		0	0	1 400				1 400	
DDCS VACANCES APPRENANTES			0	3 000				3 000	
DRDJSS FDVA			0	3 500				3 500	
DDCS			0	3 000				3 000	
FONDATION			0	12 000				12 000	
FONDATION			0	11 500				11 500	
...			0					0	
Contributions financières d'autres organismes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Projet ou catégorie de projet A			0					0	
...			0					0	
Ressources liées à la générosité du public	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Projet ou catégorie de projet A			0					0	
...			0					0	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>35 400</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>35 400</b>	<b>0</b>

## Tableau de variation des fonds dédiés (suite)

**Cas 1 – avec changement de méthode : l'application du règlement ANC n° 2018-06 a un impact sur les fonds dédiés enregistrés selon le règlement CRC n° 1999-01 et figurant au bilan, à la date de la première application du nouveau règlement.**

A la clôture des comptes annuels de l'exercice précédent établis selon le règlement CRC n° 1999-01, des sommes avaient été enregistrées en tant que « Fonds dédiés » et figuraient au passif du bilan.

L'analyse des projets concernés par rapport aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 a conduit à considérer que ces « fonds dédiés » antérieurement comptabilisés ne répondent plus aux critères posés par la nouvelle réglementation.

En conséquence, les sommes afférentes ont fait l'objet d'un reclassement du poste de « Fonds dédiés » vers le poste « Report à nouveau ».

**Dettes****Etat des dettes**

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	0	0		
Autres emprunts obligataires (*)	0	0		
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :	0	0		
- à 1 an au maximum à l'origine	0	0		
- à plus de 1 an à l'origine	0	0		
Emprunt et dettes financières divers (*) (**)	0	0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 563	14 563		
Dettes des legs et donations	0	0		
Dettes fiscales et sociales	84 172	84 172		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0		
Autres dettes (**)	1 094	1 094		
Produits constatés d'avance	9 820	9 820		
<b>TOTAL</b>	<b>109 648</b>	<b>109 648</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	0			
(**) Dont envers les associés	0			

**Charges à payer**

	Montant
Factures non parvenues	3 743
<i>'Frais Formation Mayoungou Franck 09 A 12/20</i>	
<i>'Frais Formation Lostis Brian 09 A 12/20</i>	
<i>'Banque Alimentaire 4ème Trimestre</i>	
<i>'La Poste Consommation 12/2020</i>	
<i>'Taxe d'ordures ménagères 2ème Semestre 2020</i>	
<i>'Intervention Yoga 12/2020</i>	
<i>'Honoraires 2020</i>	3 588
<i>'Repas animateurs cantine pv déc</i>	
<i>'Eau</i>	155
Personnel - congés à payer	
Personnel - autres charges à payer	
Charges s/provision congés à payer	
Organismes sociaux à payer	
Etat charges à payer	
Autres charges à payer	
<b>Total</b>	<b>3 743</b>

**Comptes annuels**Exercice du 01/01/2020  
au 31/12/2020**Notes sur le bilan****Comptes de régularisation**

---

**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Electricité Alterna	113		
RSI	920		
Abonnement Ligne standard 01/21			
Abonnement Ligne Box Ferme et Portable 01/21			
Abonnement Ligne Epicerie 01/21			
Abonnement 3 Lignes Portables 01/21			
<b>Total</b>	<b>1 033</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Produits constatés d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
L'Loctation matériel HSKL	8 820		
SPONSOR	1 000		
<b>Total</b>	<b>9 820</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Notes sur le compte de résultat

### Contributions volontaires en nature

	N	N-1
<b>Ressources</b>		
Dons en nature	0	0
Prestations en nature	154 029	154 794
Bénévolat	0	0
<b>Total</b>	<b>154 029</b>	<b>154 794</b>
<b>Emplois</b>		
Secours en nature	0	0
Mise à disposition gratuite de biens et services	153 427	152 413
Prestations	602	2 381
Personnel bénévole	0	0
<b>Total</b>	<b>154 029</b>	<b>154 794</b>

### Contributions volontaires

La mise à disposition de matériel, du gymnase, et de la salle inter-associative de la part de la Commune n'ont pas fait l'objet d'une évaluation. Les mises à disposition qui ont été évaluées, pour un total de **154 029 €** soit :

- 200 € de valorisation de loyer pour le Ram ;
- 950 € de valorisation de loyer pour le LAEP ;
- 2400 € pour le CLAS par les communes de Pleumartin, Lésigny sur Creuse dans le compte 861
  
- 62 824 € pour la Communauté d'Agglomération du pays châtelleraudais dans le compte 861
  
- 87 655 € pour la commune de La Roche Posay, figurent dans les comptes 861, 862 et 871 « contributions volontaires- mise à disposition gratuite ».

#### **Détail pour la municipalité de La Roche Posay**

Nous bénéficions de mise à disposition pour un total de 87 655€ représentant

- 602 € pour de mise à disposition de personnel
- 87 052 € pour les bâtiments.

### Participation des bénévoles

La participation des bénévoles à l'activité de l'Association, n'a fait l'objet d'aucune valorisation.